



la LETTRE du GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 3 – AUTOMNE 2010

EDITORIAL

Dans la lettre numéro 1, nous vous avons présenté le SIVOM et la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne. Vous avez pu apprécier leurs multiples compétences dans des domaines très variés.

Nous avons remarqué que les services s'intensifiaient encore, ce qui implique des moyens supplémentaires en personnel et en bureaux.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif demande et demandera de plus en plus d'attention et de travail. Nous devons pouvoir répondre à vos attentes et vous recevoir dans un endroit approprié et calme pour traiter les dossiers les plus ardues.

Aussi, pour mieux vous servir, en 2009, les élus ont décidé de réunir l'ensemble des services dans les locaux 6, rue Danton à Chéroy. Après l'accord du Bureau Syndical, nous avons trouvé un architecte, étudié des plans, choisi un projet, déposé des demandes de subvention, inscrit au budget la somme correspondante et lancé les travaux.

L'extension des locaux existants est enfin terminée.



Ce regroupement de toutes les missions de l'intercommunalité facilitera les conditions d'accueil des usagers, la prise en charge des demandes des habitants d'une part et l'organisation interne de la Communauté de Communes et du SIVOM d'autre part. En outre, ce regroupement favorisera la communication entre les différents services dans l'intérêt des missions conduites par vos élus.

Inauguration des deux déchèteries

Le 06 novembre dernier, Henri de Raincourt, ministre chargé des relations avec le Parlement et président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, a inauguré la déchèterie de Chéroy puis celle de Fouchères en présence de Marie-Louise Fort, députée de l'Yonne, de Raymond Yeddou, sous-préfet de Sens, de Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général du canton de Chéroy, Christine Aita, présidente du SIVOM, Brigitte Berteigne, maire de Chéroy, et René Guérin, maire de Fouchères.



Une étude diligentée par le cabinet Projetec a recommandé la construction de deux déchèteries, une à Chéroy, l'autre à Fouchères. Les Elus ont approuvé ce scénario.

Chéroy ayant un terrain apte à recevoir cet équipement (route de Voulx) et pouvant être cédé à la Communauté de

Communes à l'euro symbolique avec l'accord du conseil municipal, les travaux ont pu commencer dès 2009 et ont été achevés début 2010. Elle est ouverte depuis le mois de mars 2010.

La Communauté de Communes possède un terrain en face de Senoble et Renault (RD 369) sur la commune de Fouchères, il a été décidé d'utiliser une partie de celui-ci pour l'implantation de la deuxième déchèterie. Les travaux ont débuté en avril 2010. Elle est ouverte depuis le 29 octobre 2010.



Après mise en concurrence, la Communauté de Communes a confié le marché d'exploitation et de gardiennage des déchèteries à la Coved.

La réalisation de ces deux structures a pu être effectuée grâce à la Dotation de Développement Rural à hauteur de 40% du montant des travaux, grâce à la réserve parlementaire à hauteur de 25% du montant des travaux et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50% sur la partie construite pour l'accueil des déchets dangereux des ménages, soit 8%.

Lors de son discours à la salle des fêtes de Villeneuve-la-Dondagre, Henri de Raincourt a rappelé que nul ne peut échapper à une sensibilisation croissante au souci de préserver notre environnement.

Préparons ensemble l'avenir du Gâtinais en Bourgogne

Point sur l'étude prospective et le questionnaire renseigné par la population

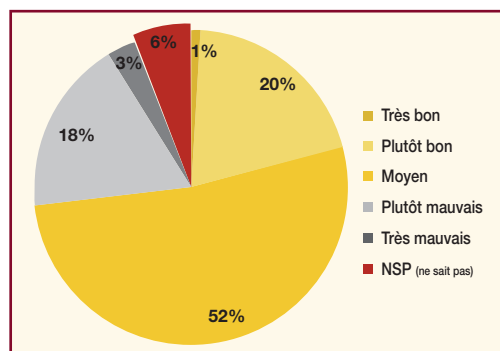
Le Gâtinais en Bourgogne connaît depuis quelques années un accroissement de sa population. Nous nous en réjouissons car cela conforte le dynamisme de notre territoire. Cela nous oblige également à **réfléchir à l'avenir du territoire et aux chantiers à conduire pour maintenir une qualité de vie** pour les habitants et un développement économique créateur d'emplois.

C'est pourquoi, les élus du Gâtinais en Bourgogne ont souhaité s'adjoindre les conseils du Cabinet Ernst & Young pour travailler aux objectifs et actions concrètes à conduire dans les 10 prochaines années. Ce travail n'a de valeur que s'il est partagé avec les acteurs du territoire, les élus, les habitants, les responsables associatifs, les entrepreneurs...

C'est ainsi que **chacun a été sollicité pour apporter sa contribution** à travers un questionnaire très complet qui a été distribué dans les boîtes aux lettres mi-juin. Vous avez été 675 foyers à y répondre, soit plus de 10% de la population, ce qui constitue un bon résultat et permet de tirer des enseignements instructifs.

En premier lieu, vous êtes satisfaits de résider dans une commune du Gâtinais en Bourgogne. **A 73%, vous êtes globalement satisfaits concernant l'offre de services et d'équipements du territoire.**

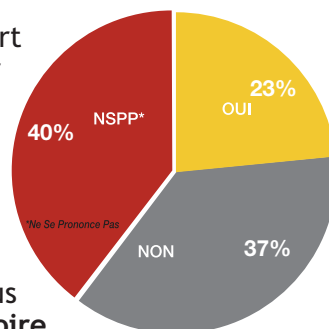
Seuls les transports concentrent 27% de personnes



très mécontentes. Au final, 66% des personnes répondantes resteraient dans leur commune ou dans l'Yonne si elles pouvaient choisir leur lieu de résidence, ce qui prouve l'attachement fort au territoire.

A la question de savoir quelles sont les actions prioritaires à entreprendre, vous avez **plébiscité la dynamisation de l'économie et le développement de l'emploi (49%)** ainsi que **l'accès aux soins de proximité (38%)**, les transports (35%) et la préservation de l'environnement, de notre caractère rural (34%).

Vous êtes près d'un quart (23%) à déclarer vouloir vous investir aux côtés des élus et des associations pour mettre en œuvre un certain nombre d'actions et d'animations. Nous espérons donc transformer l'essai avec vous



puisque **notre territoire gardera sa vitalité et son dynamisme si un grand nombre d'habitants fait le choix de s'y investir.**

Naturellement, le travail se poursuit avec l'étude fine de l'enquête afin de bâtir une feuille de route concrète et ambitieuse. **Nous vous proposerons d'échanger à ce sujet au cours de réunions publiques qui seront organisées en début d'année 2011.**

Un site qui vit par vous et pour vous : www.gatinais-bourgogne.fr

Depuis quelques mois, vous avez pu découvrir le site internet intercommunal www.gatinais-bourgogne.fr ! Ce nouveau site web a pour vocation d'être **un outil d'information très complet pour les habitants, les associations mais aussi pour les entrepreneurs ou les touristes** qui souhaitent se renseigner sur notre territoire, les communes, la communauté de communes et le SIVOM.

Le site évolue constamment avec de nouveaux articles sur chacune des rubriques : « Vivre au quotidien », « Infos pratiques », « Entreprendre », « Tourisme et loisirs » et « le Gâtinais ». Mais, nous comptons aussi sur vous pour faire vivre ce site qui est le vôtre !

Tout d'abord, si vous êtes **membre d'une association qui n'est pas encore répertoriée sur www.gatinais-bourgogne.fr**, n'hésitez pas à prendre contact, au sein de la communauté de communes, avec



Emmanuelle Lavaux (e-mail : emmanuellelavaux@gatinais-bourgogne.fr). Il vous sera demandé de fournir quelques informations pour présenter votre association.

Ensuite, sachez que la rubrique « Agenda » est la plus lue sur le site. Elle est destinée à faire connaître les actions proposées chaque mois sur notre plateau du

Gâtinais qu'il s'agisse de concerts, de spectacles, de concours sportifs... Alors, **n'hésitez pas à y inscrire vos manifestations !** Directement depuis le site, il suffit de cliquer sur « Proposer une date » dans la rubrique « Agenda » et il vous suffira de remplir le formulaire indiqué pour présenter votre événement. Enfin, nous réfléchissons aussi à la mise en ligne de notre web-TV avec des vidéos sur les activités, manifestations et atouts du Gâtinais. Là encore, si vous êtes intéressé pour participer à cette aventure numérique, vous êtes bienvenu(e) !

ACTUALITÉ

Afin d'en finir avec les drames humains que constituent les incendies d'habitation, le parlement a adopté une loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Au terme de ce texte « l'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Il veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif ».

Le Service des Ordures Ménagères et des déchèteries

Nouveau : les radiographies sont acceptées en déchèterie !



Depuis le 01 octobre 2010, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a mis en place un système de récupération de vos vieilles radiographies médicales dans ses déchèteries.

Zoom sur les erreurs de tri dans la poubelle jaune : « les plastiques »

Plus des deux-tiers des Français ne savent pas que tous les emballages plastiques ne sont pas recyclables. En effet, en pensant bien faire, la plupart d'entre nous trie les emballages de pâtes, de yaourts, de viennoiseries, etc., or ce sont des emballages qui ne se recyclent pas en France.

⇒ **Pourquoi ?** Ces emballages sont trop petits, trop souillés et trop hétérogènes pour rendre leur recyclage économiquement viable, compte tenu des technologies actuelles.

⇒ **Que doit-on trier alors ?** Uniquement les bouteilles et les flacons vides avec leur bouchon.

Les emballages plastiques interdits au recyclage



Nota : pour les autres déchets à recycler dans la poubelle jaune continuez à mettre les emballages indiqués dans votre guide du tri ou sur l'autocollant de votre bac (carton, cartonnette, brique alimentaire, aérosol, conserve, barquette aluminium, canette, etc.)

Le verre : des progrès sont encore possibles

D'après une récente étude de l'*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)*, nos poubelles marron d'ordures ménagères résiduelles contiennent encore près de 20kg/hab/an de verre qui ne sont pas triés ! Or le verre est un matériau pur, sain et naturel recyclable à l'infini et à 100% : avec une bouteille usagée, on refait une bouteille neuve en tous points semblables à la précédente et ce cycle peut se reproduire à l'infini.



La consigne de tri ?

On apporte au point d'apport volontaire le verre d'emballage c'est-à-dire les bouteilles, les flacons, les bocaux et les pots vides sans leurs bouchons ou leurs couvercles.

Attention aux faux amis !

Les verres spéciaux tels que les ampoules, la vaisselle (type pyrex), le verre culinaire (verre à boire), les miroirs, ... ne se recyclent pas car ils ont une composition différente de celle du verre d'emballage et le mélange des différents types de verre rend leur recyclage difficile, voire impossible.

De même, on ne mélange pas des éléments infusibles (capsules, morceaux de porcelaine ou de céramique) car ces produits ne fondent pas dans les fours et on les retrouve inclus dans les nouveaux emballages, ce qui les fragilise et peut conduire à stopper toute une chaîne de production.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le recyclage du verre évite le rejet de plus de **2 millions de tonnes** de déchets ménagers par an
- **1974** c'est la date depuis laquelle on recycle le verre en France
- Le taux de recyclage du verre en France est de **60 %**
- Recycler le verre permet **d'éviter la mise en décharge**, qui coûte chère aux collectivités locales et donc à nous tous, citoyens.



Sivom et Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy - Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
gatinais.en.bourgogne@wanadoo.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeur de la Publication :

Henri de Raincourt - Christine AITA

Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Saint-Savinien, Sens

ATTENTION ! Du nouveau en matière de contrôles SPANC depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 !

Vous souhaitez vendre...



A partir du 1^{er} janvier 2011, en cas de vente immobilière, le propriétaire aura désormais l'obligation de fournir au notaire un rapport de contrôle de son installation d'Assainissement Non Collectif.

Cette obligation, au même titre que le diagnostic amiante ou encore le diagnostic de performance énergétique, permet de fournir certaines garanties à l'acquéreur.

Le rapport de contrôle ANC devra dater de moins de 3 ans et le nouveau propriétaire devra alors réaliser les travaux nécessaires dans un délai de un an à compter de la vente.

Les travaux seront demandés si l'installation est diagnostiquée non-conforme et qu'elle engendre des risques sanitaires et environnementaux importants.

Vous souhaitez construire et vous êtes situé dans une zone d'assainissement non collectif (ou vous souhaitez engager des travaux de réhabilitation de votre assainissement individuel) ?



Le dispositif d'ANC prévu au moment de la construction de l'habitation devra répondre aux exigences réglementaires. Votre mairie vous demandera donc un avis du SPANC au moment de l'instruction du permis de construire.

Pensez à votre projet d'assainissement au moment de constituer votre dossier de permis de construire !

Rendez-vous à votre mairie, un dossier explicatif avec un formulaire à remplir vous sera remis.

Une fois le dossier complété et retourné en mairie, Veolia pourra alors donner son avis technique (contrôle de conception) sur votre projet d'assainissement. Si votre projet est validé, vous pouvez commencer les travaux.

Une fois les travaux presque terminés, pensez à contacter Veolia avant le remblaiement de votre installation d'assainissement pour fixer une date pour la visite de contrôle de réalisation.

Ces deux contrôles (conception et réalisation), en cas de construction ou de réhabilitation d'un assainissement individuel, sont obligatoires. Ils sont organisés par le SPANC de la Communauté de Communes. Une redevance est demandée en contrepartie du service rendu. La Communauté de Communes a fixé son tarif à 100 euros pour le contrôle de conception et 100 euros pour le contrôle de réalisation.

Pour toute question relative au SPANC, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :
Emmanuelle Lavaux au 03.86.97.71.94 ou par mail contact@gatinais-bourgogne.fr

Spectacle de la fauconnerie dans les jardins de Vallery

Nombreux ont été les spectateurs à venir profiter du spectacle de voltige équestre et de fauconnerie qui s'est déroulé tous les dimanches depuis la fin juin jusqu'au 19 septembre dans les jardins renaissance du S.I.V.O.M. à Vallery. Près de quatre mille personnes ont pu admirer Marine Chalopin et Mathilde Jousse qui ont fait évoluer au milieu du public de superbes oiseaux de proie, en vol libre. La seconde partie de la manifestation était consacrée à une



histoire du cheval illustrée par des numéros de voltige que Mathilde a toujours exécuté avec beaucoup de brio. Nous pouvons féliciter Jackie Venon et ses partenaires pour la qualité de leur spectacle.

Réussite sans un accroc de l'entraide autour de cette manifestation.

Toutes les communes ont envoyé des bénévoles pour assurer l'accueil des spectateurs tant à la billetterie qu'à la petite buvette.